

PLAN CLIMAT



10 rue Georgette Agutte
75018 Paris

Gestes verts : mode d'emploi

> les nouveaux équipements installés

-  les conseils d'entretien
-  les gestes verts



3 - 4 Introduction



5 - 7 Votre logement : conseils d'utilisation et d'entretien

- 1/ Les menuiseries (fenêtres et stores solaires)
- 2/ La ventilation
- 3/ Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire



8 - 10 Les gestes verts

- 1/ Votre consommation d'eau
- 2/ Votre consommation d'électricité
- 3/ Le chauffage et l'aération
- 4/ Le tri des déchets



12 Contacts (gardiens, n° d'urgences...)

Introduction



Votre bâtiment a fait l'objet de travaux de réhabilitation « Plan Climat ».

Ce projet ambitieux, qui a été mené par une équipe spécialisée composée du Cabinet d'architecture ATELIER D'ARCHITECTURE FABIEN GANTOIS, le bureau d'étude thermique SUNSQUARE et l'entreprise générale QIVY a comme objectif d'assurer la pérennité de votre immeuble et d'apporter des améliorations en termes de sécurité, de confort thermique et de fonctionnalité.

Un premier volet a porté sur l'amélioration de la performance thermique de l'enveloppe de votre résidence :

- les façades du bâtiment ont fait l'objet d'une isolation thermique par l'extérieur (enduit sur isolant) ;
- l'étanchéité des toitures-terrasses a été refaite à neuf avec l'intégration d'un isolant ;
- Toutes les menuiseries extérieures ont été remplacées par des fenêtres équipées de double vitrage à isolation thermique renforcée. Certaines menuiseries intègrent également des stores extérieurs permettant un meilleur confort d'été (certaines menuiseries de forme spécifique ont été équipées de stores ou de rideaux intérieurs).

Un deuxième volet a concerné l'amélioration des équipements de ventilation :

- Les bouches de ventilation ainsi que les groupes d'extraction en toiture-terrasse ont été remplacés par des équipements plus performants.

Enfin, d'autres travaux ont permis d'améliorer le confort de votre résidence :

- Remplacement des portes palières des logements ;
- Mise en sécurité électrique des logements ;
- Condamnation des vide-ordures ;
- Réfection des parties communes et locaux communs ;
- Rénovation et sécurisation du hall d'entrée.



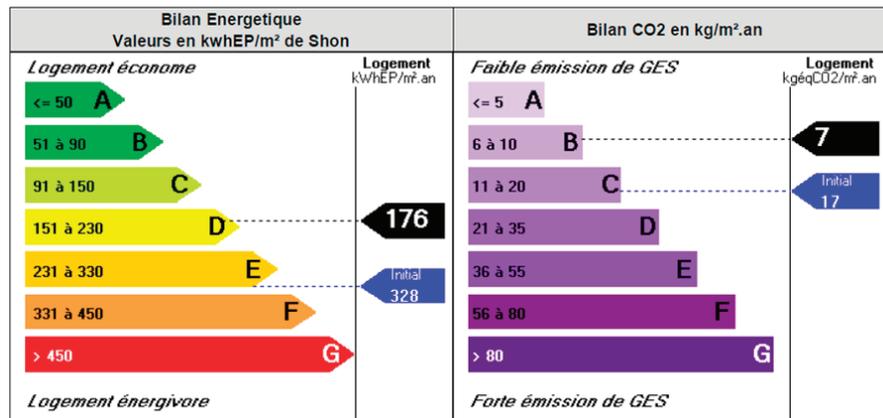
Suite à ces travaux, vous avez à votre disposition un logement plus performant et plus confortable.

Néanmoins, la baisse des charges énergétiques passe également par des comportements responsables, des gestes quotidiens permettant d'utiliser au mieux les nouveaux équipements et d'éviter le gaspillage.

L'objectif de ce guide, qui s'adresse à l'ensemble des occupants, est de vous apporter des informations et des conseils pour bénéficier au mieux de votre résidence réhabilitée.

Les équipes de la RIVP

Consommation énergétique moyenne*



* Etiquette énergétique établie à partir de la méthode ThCEX.

01 Votre logement : conseils d'utilisation et d'entretien

1 > LES MENUISERIES (FENÊTRES, STORES ET PORTES PALIÈRES)

Les nouvelles fenêtres et portes fenêtres métalliques ont des meilleures propriétés isolantes en raison d'un double vitrage à isolation renforcée. Ce type de vitrage est plus efficace qu'un double vitrage classique et permet à la fois de limiter l'entrée des rayons de soleil l'été et de réduire les pertes de chaleur vers l'extérieur l'hiver.

Vos anciennes portes non isolantes ont été remplacées par des menuiseries comportant une huisserie métallique et un vantail pare-flamme permettant une meilleure isolation thermique et acoustique de votre logement. De plus, elles sont équipées d'une serrure avec 5 points de fermeture et un microviseur.

Pour les logements dans lesquels la mise en place était techniquement possible, en complément des nouvelles menuiseries, les stores protègent du soleil pendant l'été.



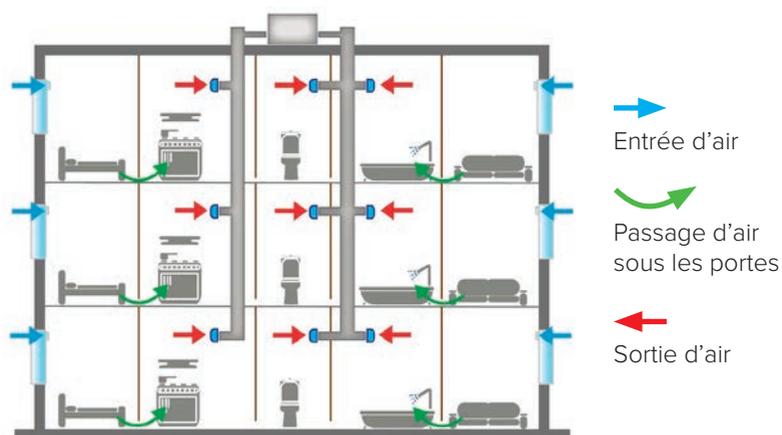
✓ Conseils d'entretien
Nettoyage régulier des vitrages, graissage des petites pièces des serrures et verrous, remplacement des petites pièces de serrure. En cas de vents forts, ne laissez pas les fenêtres entrouvertes ou les stores en position basse.

⚠ Attention !!!
Il est interdit de peindre les joints d'étanchéité des menuiseries extérieures et nous vous invitons à prendre toute les précautions pour ne pas les souiller lors d'éventuels travaux de peinture, et ce pour préserver l'étanchéité à l'air et à l'eau des menuiseries.

Ne faites pas de percement dans les fenêtres, mais utilisez des supports adhésifs ou les murs pour fixer vos rideaux.

2 > LA VENTILATION

Le système de ventilation de votre logement permet de renouveler l'air de toutes les pièces. Son bon fonctionnement est indispensable à votre santé (élimination des odeurs, fumées, humidités et autres polluants) et pour la pérennité du bâtiment (limitation de la condensation).



La ventilation mécanique contrôlée (VMC) de type hygroréglable B permet le renouvellement d'air dans votre logement de façon continue.

L'air entre par les entrées d'air intégrées dans les fenêtres des pièces sèches (salon, séjour, chambres), circule sous les portes et est extrait par les bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bain, WC).

Les bouches d'extraction sont hygroréglables : en laissant passer plus au moins d'air en fonction du niveau d'humidité dans l'air ambiant.

✓ Conseils d'entretien

Un entretien régulier (dépoussiérage avec un chiffon sec) des grilles d'entrée d'air et des bouches d'extraction doit être effectué (au moins 2 fois par an).

! Attention !!!

Il est formellement interdit de brancher un appareil (hotte de cuisine par exemple) sur les conduits de ventilation.

N'obstruez pas les bouches de ventilation. Lorsque vous obstruez ces grilles, vous empêchez une diffusion optimale de l'air et de la chaleur. Vous risquez notamment l'apparition de moisissures dans votre logement.

Il ne faut pas obstruer les espaces d'environ 1.5 cm entre le bas de vos portes et le sol. L'air doit pouvoir circuler entre les différentes pièces.

3 > L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

L'installation électrique de votre logement a été mise en sécurité.

Cela comprend notamment :

- le remplacement du tableau électrique avec le disjoncteur général et les disjoncteurs différentiels. Il s'agit d'un dispositif de protection à même d'interrompre le courant électrique en cas d'accident sur le circuit électrique de votre logement.
- la vérification de la mise à la terre pour les circuits électriques des pièces humides (WC, cuisine, salle de bain)
- le remplacement des réglettes d'éclairage dans les salles de bains

! Attention !!!

N'intervenez jamais sur l'installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au niveau du tableau électrique (même pour changer une ampoule).

Ne prenez jamais l'initiative de modifier l'installation électrique de votre logement

Évitez les prises multiprises surchargées, les cordons électriques rafistolés, etc...

Ne jamais débrancher un appareil d'une prise électrique en tirant sur le fil

Veillez à n'utiliser aucun appareil électrique en ayant les pieds et mains mouillés, ou les pieds nus.

Si vous avez des enfants en bas âge, utilisez des caches prises et sensibilisez-les aux règles de sécurité en matière d'électricité.

✓ Conseils d'entretien

Il vous appartient de remplacer les interrupteurs, prises de courant, fusibles, ampoules et tubes lumineux. Ces opérations peuvent être réalisées en toute sécurité en respectant quelques règles de base

02 Les gestes verts

1 > VOTRE CONSOMMATION D'EAU

Les bons gestes



Coupez l'eau quand vous vous lavez les mains

→ Économie de 0,10 € à 0,30 € par lavage de main



Lavez-vous les dents sans laisser couler l'eau

→ Économie de 0,20 € par brossage de dents



Évitez les demi-charges de lave-linge et lave-vaisselle

Les bons contrôles



Pensez à vérifier que votre chasse d'eau ne coule pas.



Coupez l'eau en cas d'absence de plusieurs jours.



Faites remplacer les joints usés et les flexibles percés.

2 > VOTRE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ



Éviter les chauffages d'appoint très consommateurs et potentiellement dangereux.



Enlever les emballages avant de mettre vos achats dans le réfrigérateur.



Choisir des piles rechargeables plutôt que jetables.



Se référer à l'étiquette « énergie » lors de vos achats.



Éteindre les lumières lorsque vous sortez d'une pièce.



Arrêter les plaques électriques 5 à 10 mn avant la fin de cuisson.



Privilégier les ampoules basse consommation.



Faire refroidir les plats chauds avant de les mettre au réfrigérateur.



Éloigner les réfrigérateurs et les congélateurs d'une source de chaleur.



Dégivrer votre réfrigérateur tous les 6 mois.



Faire tourner une machine à laver lorsqu'elle est pleine et à une température de 30° à 40° maximum.



Dépoussiérer la grille située à l'arrière de votre réfrigérateur.



Éteindre le bouton « veille » des appareils électriques pour réaliser une économie de 80€ / an.

3 > LE CHAUFFAGE ET L'AÉRATION



Aérer tous les jours votre logement pendant au moins 10 mn.



Baisser le chauffage d'1 degré pour économiser sur votre facture.

4 > LE TRI DES DÉCHETS : LE BON DÉCHET DANS LA BONNE POUBELLE

RECYCLAGE

Papier, carton, fer, bidons en plastique vides... SAUF polystyrènes et autres plastiques.

VERRE

Bouteilles, bocaux, pots vides.

DÉCHETS ORGANIQUES

Toutes les épluchures de fruits et légumes et les restes alimentaires.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le reste dans un sac, SAUF les produits chimiques et gravats.



VOUS AVEZ UN DOUTE ? JETEZ DANS LE BAC VERT

Les encombrants

Ne les déposez pas dans la rue, **c'est interdit et passible d'amende (jusqu'à 1 500 €), ni dans les parties communes de votre immeuble** : appelez la mairie pour connaître les modalités de ramassage **(à Paris en appelant gratuitement le 3975)** ou apportez-les dans une déchetterie.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent aussi être rapportés en magasin lors d'un nouvel achat.

Notes

Réhabilitation de **18 logements**

10 rue Georgette Agutte 75018 Paris



La gardienne :

Madame Da Silva Costa
46 rue Leibniz – 75018 Paris
Tél. : 01 42 29 81 95



Le Service Relation Locataires :

Les conseillers locataires du SRL reçoivent vos demandes téléphoniques. Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Tél. : 01 56 61 11 11
Privilégiez les heures creuses : avant 10h, après 16h



En cas de panne :

Maintenance ascenseur : MANEI LIFT
Tél. : 0 811 740 724



Urgenc'Immo :

Seuls les cas d'extrême urgence sont pris en charge par Urgenc'Immo, en dehors des heures de bureaux : incendie, inondation, explosion, fuite, panne électrique généralisée sur l'immeuble...

Tél. : 01 57 27 00 27

La semaine de 17h à 8h30

Les samedis, dimanches et jours fériés